



**Bruxelles, le 24 février 2013**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Ce mercredi 27 février, les Missions Locales seront au Parlement bruxellois : dedans et dehors !**

Les Missions Locales sont invitées à présenter leur Livre Blanc à la Commission économie-emploi du Parlement bruxellois l'après-midi du jeudi 27 février. Parallèlement, les travailleurs seront dehors pour manifester leur inquiétude de ne pas voir traduites leurs revendications dans le dernier Arrêté d'application de l'Ordonnance Mission Locale dont la sortie est prévue en mars.

**Les missions locales rappellent leurs revendications principales :**

Ce 27 février, les Missions Locales sont invitées à présenter leur Livre Blanc à la Commission économie-emploi du Parlement bruxellois. Les missions locales vont profiter de cette occasion pour rappeler leurs revendications principales :

- **Un refinancement structurel**, et des prévisions budgétaires, liés à une politique volontariste visant à offrir un accompagnement de qualité pour les chômeurs éloignés de l'emploi. Pour effectuer le travail qui leur est demandé, **18 millions d'euros** sont nécessaires, et plus de **45 ETP supplémentaires !**
- **Maximum 100 usagers par an**, par conseiller emploi, pour garantir un travail de qualité
- **Le respect de la méthodologie du travail social** pratiqué en Mission Locale, et une vision plus claire de la « gestion des flux » entre Actiris et les Missions Locales
- **Des missions spécifiques** tenant compte des pratiques des Missions Locales, et des moyens supplémentaires pour d'éventuelles nouvelles missions qui seraient attribuées
- Un refinancement qui prend réellement en compte **les besoins d'infrastructure, d'équipements, et de personnel en support** permettant la mise en œuvre de notre travail (nettoyage, comptabilité, etc.)
- **Le refus de toute participation des Missions Locales à un mécanisme de contrôle-sanction des chômeurs**, même si la région se voit contrainte dans un avenir proche d'exercer les compétences de contrôle des chômeurs.

**Le secteur, fort d'une expérience de terrain de plus de 20 ans, veut faire entendre ses positions**

Alors que le dernier Arrêté d'exécution de l'Ordonnance Missions Locales doit sortir au mois de mars prochain et malgré les actions menées auprès du cabinet du Ministre régional de l'Emploi, **les Missions Locales n'ont, à ce stade, aucune garantie sur leur avenir et craignent d'être réduites à poursuivre le bricolage auquel elles sont contraintes depuis trop d'années.** Les travailleurs sont inquiets de ne pas voir leurs revendications prises en compte par le gouvernement régional. Ils ont décidé de manifester cette inquiétude en se rassemblant au même moment devant le Parlement bruxellois.

**L'emploi une priorité régionale dans la pratique aussi**

Depuis 2004 et le début de la réforme du contrôle et de l'accompagnement des chômeurs, **les neuf Missions Locales bruxelloises permettent de maintenir un accompagnement de qualité au bénéfice de leurs usagers : plus de 15.000 demandeurs d'emploi.** En neuf années, malgré la très forte augmentation des besoins en matière d'accompagnement, l'ensemble des Missions Locales n'a bénéficié du **renfort que de 16 travailleurs sociaux.** Les missions locales ne peuvent être l'alibi peu coûteux d'une politique régionale de l'emploi orientée vers la seule activation, oubliant le contexte difficile que connaît la Région de Bruxelles-Capitale et ses habitants. **Si le Gouvernement régional veut réellement prendre à bras le corps les difficultés sociales des travailleurs sans emploi peu qualifiés, il doit s'engager à offrir un accompagnement de qualité pour le plus grand nombre possible de Bruxellois. Cet engagement passe par le refinancement des Missions Locales !**

**Contact pour interviews : Alice Berger – [berger@febisp.be](mailto:berger@febisp.be) - 02 537 72 04 – 0497 48 05 63**

#### Rétroactes :

- **7 novembre 2008** : la Région de Bruxelles-Capitale vote une **Ordonnance sur les Missions Locales**. Reconnues pour l'accompagnement des chômeurs les plus éloignés de l'emploi, elles se voient également attribuer des missions spécifiques, un agrément régional, et un financement structurel. Non concertée, l'Ordonnance reflète mal les réalités et spécificités du travail de terrain.
- **24 septembre 2009 et 8 mars 2012** : la Région de Bruxelles-Capitale adopte **deux arrêtés** d'exécution, relatifs aux modalités d'agrément des associations et à l'instauration d'un comité de collaboration (instance d'avis) entre les Missions Locales, les « lokale werkwinkels », Actiris et le Ministre de l'Emploi.
- **17 janvier 2013** : **les Missions Locales se sont invitées chez le Ministre Benoît Cerexhe**. Accompagnées par plus d'une centaine de travailleurs, la délégation des Missions Locales s'est rendue le jeudi 17 janvier au Cabinet du Ministre bruxellois de l'Emploi « sortant », Benoît Cerexhe. Composée de représentants des travailleurs, des directions et de la FeBISP<sup>1</sup>, la délégation a été reçue par le Ministre, à qui elle a remis un Livre Blanc dont elle a présenté brièvement le contenu.
- **29 janvier 2013** : **une Assemblée des travailleurs en présence de représentants du Ministre de l'Emploi**. La délégation des Missions Locales a invité le ministre à répondre aux revendications du secteur lors d'une Assemblée de 200 travailleurs, la matinée du mardi 29 janvier au cinéma Vendôme.
- **27 février 2013** : **Une délégation représentant les Missions Locales est invitée au Parlement bruxellois pour présenter leur Livre Blanc**. Suite à l'interpellation du ministre par deux parlementaires de la Commission Economie-emploi du Parlement bruxellois, le président de la Commission a invité une délégation des Missions Locales pour présenter leur Livre Blanc et répondre aux questions qui leur seront posées. A l'occasion de cet événement, les Missions Locales organisent une action de mobilisation de l'ensemble de leurs travailleurs.

#### Echéances proches :

- **Mars 2013** : **Sortie du dernier Arrêté d'application de l'Ordonnance Mission Locale ?** Dans moins d'un mois, les Missions Locales devraient enfin être fixées sur les montants qui leur seront octroyés. Elles sauront également si, comme l'avait promis le Ministre, elles pourront réellement faire un travail axé sur la qualité et non sur la quantité.
- **Fin avril** : les demandes d'**agrément** devront être envoyées complétées à Actiris. Il s'agit d'un plan de travail triennal, qui est en l'état toujours impossible de préciser, vu les inconnues trop nombreuses en matière de financement, de modalité de transfert des usagers entre Actiris et les Missions locales, de précision concernant les missions spécifiques (animation zonale, développement de filières ISP, etc.)
- **Fin juin** : les missions locales sont supposées signer les **conventions annuelles avec Actiris**. Aucune information quant à leur contenu n'a encore été communiquée, ne laissant que peu de place à une éventuelle négociation de son contenu...

<sup>1</sup> Les neuf Missions Locales de Bruxelles sont membres de la FeBISP, la Fédération des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'insertion.